



Un projet de travaux d'économies d'énergie ou d'adaptation ? La Communauté de Communes Coteaux et Landes de Gascogne vous accompagne !

Comment améliorer mon confort thermique ? Comment réduire mes factures énergétiques ? Quels sont les travaux à réaliser pour valoriser mon bien ? Quels matériaux privilégier ? Comment trouver des artisans qualifiés ? Quels travaux d'adaptation réaliser pour rester chez soi dans de bonnes conditions ? Comment financer mon projet ?

Autant de questions que chacun peut être amené à se poser, à l'occasion d'une réhabilitation, d'un aménagement, d'un changement de chauffage...

Entre la multiplicité des propositions commerciales et la complexité des aides financières, il n'est pas évident de s'y retrouver !

Pour que vous ne soyez pas seuls face à ces questions, la Communauté de Communes Coteaux et Landes de Gascogne met à votre disposition un **conseiller en rénovation énergétique**, proposant un conseil technique gratuit et indépendant.

Et pour que le coût des travaux soit plus léger pour les ménages modestes, un **dispositif d'aides financières** spécifiques permet aux propriétaires de bénéficier (sous conditions) des aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), complétées par des aides de la Communauté de Communes.

Propriétaires occupants, vous pouvez vérifier vous-mêmes votre éligibilité en vous inscrivant sur le site « monprojet.anah.gouv.fr »

Ces aides peuvent également concerner les travaux d'amélioration des logements locatifs.

Attention, les demandes de financement doivent être faites avant la réalisation des travaux !

Des exemples ?

- Un couple, touchant 1700 € de revenu mensuel, réalise des travaux d'isolation des combles et des murs, de changement de chaudière et d'adaptation de la salle de bain, pour un coût de 23 966 €. La demande de financement a permis au couple de recevoir 13 000 € de subventions, soit 54 % du coût des travaux.
- Une retraitée, touchant 1500 € de revenu mensuel, réalise des travaux d'isolation des combles, de remplacement des fenêtres et d'installation d'une ventilation, pour un coût de 9 246 €. La demande de financement lui a permis de recevoir 4 944 € de subventions, soit 53 % du coût des travaux.

La communauté de communes a confié au service Habitat Val de Garonne Agglomération les missions de conseil en rénovation énergétique et d'accompagnement des propriétaires dans le montage des dossiers d'aides financières.

Vous souhaitez vous renseigner ?

Contactez le conseiller au **0800 470 147 (numéro vert, gratuit)** ou la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne au 05 53 83 65 60.

Vous pourrez également prendre rendez-vous pour rencontrer le conseiller lors d'une des permanences :

- permanence de Grézet-Cavagnan (à la Communauté de Communes, Béteille), le deuxième jeudi matin de chaque mois, de 9h30 à 12h,
- permanence de Casteljaloux (à la Mairie), le quatrième jeudi après-midi de chaque mois, de 14h à 16h30.

